

ILS ATTAQUENT NOS DROITS UN PAR UN DÉFENDONS-LES TOUS ENSEMBLE !

RETRAITE, CNIEG, GRILLE DES SALAIRES, ARTICLE 25, TARIF AGENT, ARRÊTS MALADIE, DROIT SYNDICAL : CES SUJETS NE SONT PAS SÉPARÉS.

Retraite statutaires / néo-statutaires : les agents embauchés à compter du 1er septembre 2023 ont déjà perdu le régime spécial vieillesse. Même travail, mêmes contraintes, mêmes entreprises, mais moins de droits à la retraite. Ce qui a été retiré aux nouveaux embauchés aujourd'hui peut servir demain à justifier de nouveaux reculs pour tous.

CNIEG : hier les néo-statutaires ont déjà été sortis du régime spécial vieillesse ; aujourd'hui, un rapport IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) ouvre la voie à un basculement de la CNIEG vers le régime général. Si nous les laissons faire, notre protection sociale spécifique sera progressivement diluée dans le droit commun.

Grille des salaires : lorsque les employeurs rendent la grille illisible, multiplient les dispositifs qui la contournent et enlèvent les repères collectifs, les agents perdent la capacité de comprendre clairement leur positionnement, leur évolution et leur déroulement de carrière. En individualisant les parcours, les évolutions pourront davantage se faire à la tête du client, sans que les salariés soient protégés par notre grille. Ce n'est pas seulement une question de rémunération : c'est la reconnaissance du travail et l'égalité de traitement qui sont attaquées.

Article 25 : attaquer le financement des activités sociales, c'est s'attaquer au salaire socialisé de tous les agents : colonies de vacances, séjours jeunes, vacances familiales, culture, aides, solidarité. Ces droits bénéficient aux agents, aux familles, aux actifs comme aux retraités ; les remettre en cause, c'est faire perdre à tous une part concrète du Statut.

Tarif agent : ce droit fait partie intégrante du Statut des IEG. Pourtant, il a déjà été fragilisé : hier, les agents en bénéficiaient sans payer d'avantage en nature ; depuis plusieurs années, il est fiscalisé et intégré comme un avantage imposable. Demain, plafonnement, fiscalisation renforcée ou remise en cause progressive pourraient encore l'éloigner de son caractère statutaire. Le tarif particulier est une partie intégrante de notre contrat de travail sous l'article 28 du Statut National et donc hors de question de laisser de toucher au tarif agent !

Arrêts maladie : les nouveaux décrets issus du PLFSS vont vers davantage de plafonnement, de limitation et de contrôle des arrêts de travail. Pour les agents, cela signifie un risque très concret : être moins protégé en cas de maladie, subir plus de pression pour reprendre le travail et voir le Statut contredit par des règles de droit commun moins favorables.

Accidents du travail / maladies professionnelles : dans nos métiers, la santé peut être abîmée par le travail. Limiter la durée de service des indemnités ou encadrer plus fortement les droits en AT/MP, c'est faire peser le coût de la maladie ou de l'accident sur l'agent au lieu de protéger réellement celles et ceux qui ont été exposés.

Droit syndical : lorsqu'ils réduisent les moyens syndicaux, contestent les détachements, attaquent les militants ou freinent l'exercice des mandats, ils n'attaquent pas seulement les organisations syndicales. Ils affaiblissent la capacité de chaque agent à être accompagné, défendu et protégé face à l'employeur.

Ces attaques ne sont pas isolées. Elles avancent par étapes, droit après droit, catégorie après catégorie, jusqu'à vider l'ensemble de notre Statut. Certains agents ont déjà perdu : sur la retraite, sur une grille qui ne reconnaît plus leur travail, par la remise en cause de leurs droits en maladie, accident du travail ou de nos activités sociales. D'autres pensent peut-être ne pas être concernés aujourd'hui. Pourtant, chaque recul imposé à une partie des agents devient demain un point d'appui pour attaquer les droits de tous. **Le Statut des IEG n'est pas un héritage garanti. C'est un rapport de force permanent. Ce que nous ne défendons pas collectivement aujourd'hui, nous le perdrons demain. Face à cette offensive globale, la mobilisation des électriciens et gaziers est indispensable.**



DÉCRYPTÉ
NICO
EN VIDEO



TARIF AGENT

EN GRÈVE LE 15 SEPTEMBRE

NOUS SOMMES
300 000

AGENTS ACTIFS

ET RETRAITÉS CONCERNÉS

***ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS
FORTS QUE LEURS ATTAQUES !***

